Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260618-D20262026067A-DE

République française

LE BONO
Golfe du Morbihan

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Le Bono du 11 juin 2026

Le 11 juin 2026 à 19H30, le conseil municipal de la commune de Le Bono, fut dûment convoqué par courriel en date du samedi 06 juin 2026. La séance a été présidée par M. Mickaël LE MOUROUX, Maire, dans la salle du conseil municipal en mairie.

Présents : M. Mickaël LE MOUROUX, M. François VAILLANT, Mme Salomé TOITOT, M. Marc TARDY, Mme Magali LE VIQUEL, M. Emmanuel DE MIL, Madame Clara BOSZNAY, M. Cédric CHEVRIER, Mme Catherine GAYDAN, Mme Margot CHAPON, M. Philippe POUILLY, Mme Françoise PENFORNIS, M. François GRIMAULT, Mme Sophie MOCQUET, Mme Isabelle PIQUEMAL, M. Frédéric LE GOUESBE, Mme Angélique CADORET, Mme Jessie DAVID, M. Jean-Pierre CHAUMAISON, M. Michel GREHAN.

Absent non excusé :
Absent excusé :

Absents excusés avec pouvoir :
M. Thierry KERSUZAN donne pouvoir à Mme Magali LE VIQUEL,
Mme Marie GAUTRET donne pouvoir à M. Marc TARDY
M. Damien JUNGE donne pouvoir à M. Mickaël LE MOUROUX

Conseillers en exercice : 23 / **présents :** 20 / **procurations :** 3

Secrétaire de séance : Mme Sophie MOCQUET

DELIBERATION N°2026/67

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N°1

Rapporteur : M. Emmanuel DE MIL

À la demande du Service de Gestion Comptable de Vannes, il est nécessaire de procéder à des mouvements comptables et d'établir une décision modificative concernant le budget principal de la commune.
Il s'agit :

- en opération d'ordre budgétaire, de procéder à l'intégration des frais d'études de voirie ayant donné lieu à la réalisation de travaux au chapitre 041, par un mandat et un titre de recettes ;

- en opérations réelles, de procéder à la modification comptable de l'imputation budgétaire des travaux de réfection de voirie des rues Guingo et Poincaré prévues du chapitre 21, au chapitre 23.

Envoyé en préfecture le 18/06/2026
Reçu en préfecture le 18/06/2026
Publié le
ID : 056-215602624-20260618-D20262026067A-DE

Section d'Investissement			
Chapitres - Articles	BP 2026	DM N°1	Nouveau Total
Dépenses			
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	7 614,00 €	7 614,00 €
2151 Réseaux de voirie			
21 -Immobilisations corporelles	412 988,04 €	-104 000,00 €	308 988,04 €
2151 – Réseaux de voirie			
23- Immobilisations en cours	38 219,55 €	104 000,00 €	142 219,55 €
231 - Immobilisations corporelles en cours			
Recettes			
041 Opérations patrimoniales	0,00 €	7 614,00 €	7 614,00 €
203 - Frais d'études, recherche et développement, ...			
Total section avant DM°1			*1 266 413,00 €*
Total section après DM°1			*1 274 027,00 €*

Après en avoir débattu, le Conseil municipal décide à l'unanimité :
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le budget principal primitif 2026 adopté par délibération du 20 avril 2026 ;

- **d'approuver** la décision modificative n°1 pour le budget principal de la commune,

- **d'autoriser** le Maire à entreprendre toute démarche et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

.

Le 15 juin 2026,
Pour copie conforme,
Le Maire de Le Bono,
M. Mickaël LE MOUROUX

Le maire,
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.

MAIRIE DE LE BONO
56400 (Morbihan)